
LE PROPAGATEUR

Volume IX.

15 Janvier 1899,

Numéro 22.

BULLETIN

* Canada.—Le 28 novembre dernier, Sa Sainteté le Pape Léon XIII a accordé la postulation du *pallium* pour S. G. Mgr Bégin, archevêque de Québec.

—Mgr J.-E. Legal, évêque titulaire de Pogle et coadjuteur de l'évêque de Saint-Albert au Canada, aurait reçu, d'après l'*Univers* de Paris, en une audience que lui accordait le Souverain Pontife au commencement d'octobre dernier, de précieux encouragements adressés par le Saint-Père aux Canadiens catholiques continuant la lutte entreprise pour les écoles confessionnelles dans tous les États de la Confédération. A ce sujet, nous lisons un de ces jours un entrefilet dans un journal de cette province, entrefilet annonçant l'envoi à Rome, par sir W. Laurier, d'un personnage chargé d'obtenir de Sa Sainteté un adoucissement aux revendications formulées par le vaillant archevêque de Saint-Boniface, Mgr Langevin.

Nos lecteurs seront frappés de l'enchaînement de ces deux nouvelles, sans en être aucunement surpris : le Souverain Pontife, dans son admirable encyclique *Affari vos*, avait, il est bien vrai, conseillé la modération, mais il avait dit aussi qu'il faut s'efforcer, par les moyens légitimes, d'obtenir toujours mieux, afin que les écoles redeviennent catholiques pour les catholiques.

La modération n'exclut aucunement la persévérance dans la pétition de justice, la fermeté dans les revendications d'un droit qu'aucun gouvernement ne peut violer ; comme aussi, cette fermeté, cette persévérance inaltérables n'excluent aucunement la modération.

—Le conseil municipal de Montréal a voté, enfin, le projet d'impositions dit *projet Laporte*. Les exemptions dont jouissaient les établissements religieux et charitables y sont presque toutes maintenues. Mgr Bruchési avait tenu à défendre lui-même ces exemptions au sein du conseil, et sa voix a été entendue.

Nous ne voyons cependant pas sans appréhension le premier pas fait, bien timidement il est vrai, contre les exemptions des biens religieux, et nous déplorons vivement le manque de connaissance des choses de religion qui amène de tels résultats.

Que l'on taxe, en Europe, le patrimoine des pauvres et celui de Belgique, cela n'a rien d'étonnant : presque tous les gouvernements